

Abrogation de la journée de carence : un 1^{er} recul qui en appelle d'autres !

Cher(e)s Collègues,
 Cher(e)s Camarades,

C'est avec une réelle joie que nous avons appris l'annonce par MME Lebranchu, Ministre à la Fonction Publique, de l'abrogation de la journée de carence pour l'ensemble des fonctionnaires. Enfin, après tout le combat mené !

Cette mesure ignoble, frappant les plus faibles d'entre nous, nos malades, instaurée au nom d'une prétendue égalité avec le privé (« prétendue » car la très grande majorité des salariés du privé se voit épargnée des journées de carence par le jeu des conventions collectives produits de leurs luttes syndicales) serait désormais abrogée. C'est une bonne chose.

Ce qui est plus surprenant c'est que MME Lebranchu qui vient d'ouvrir des « négociations salariales » avec l'ensemble des fédérations de fonctionnaires qu'elle rencontre fréquemment, accorde la primeur de son annonce, non pas à nos représentants syndicaux, mais à un journal et pas n'importe lequel.

En effet, il ne s'agit pas du Parisien par exemple, il s'agit du journal des patrons « Les Echos », qui le moins que l'on puisse dire, n'a rien à voir avec les fonctionnaires de terrain (ni avec tous les salariés du privé normaux et les petites gens).

Elle déclare lors de cet article : *"Cette mesure est injuste, inutile et inefficace. Elle est humiliante pour les agents. Le gouvernement proposera de l'abroger par la prochaine loi de Finances"*. (Les Echos du 20 février 2013).

MME Lebranchu sait parfaitement ce que les mots veulent dire. Si vraiment elle pense ce qu'elle déclare (une « mesure injuste, inutile, et inefficace » (...et) « humiliante pour les agents »), alors notre section estime que

C'EST MAINTENANT, C'EST TOUT DE SUITE QUE L'INFÂME JOURNÉE DE CARENCE DOIT ÊTRE ABROGÉE, ET PAS À LA FIN DE L'ANNÉE LORS DE LA DISCUSSION DE LA LOI DE FINANCES POUR 2014 !

Pour aller au bout de notre réflexion, si vraiment MME Lebranchu pense ce qu'elle déclare, il faut réparer « l'injustice, l'inutilité, l'inefficacité et l'humiliation » par le remboursement des sommes ainsi indûment prélevées en 2012. Tout cela est parfaitement possible, car, en sens inverse de sommes dues par les agents, tout va en général très vite. Alors,

REMBOURSEMENT DES JOURS DE CARENES PRÉLEVÉS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2012 !

La bataille n'est donc pas finie, nous tiendrons tous les collègues informés des développements. Le contenu de ce tract est envoyé à tous les niveaux des organisations de fonctionnaires de la CGT.

Une première leçon : la lutte syndicale unie avec tous permet d'avancer

Les acquis de cette 1^{ère} manche, le 8^{ème} échelon du C, et la fin de la journée de carence dans des conditions encore inadmissibles, ne sauraient être l'apanage de qui que se soient, si ce n'est de tous. Bien dérisoires, et minables, ceux qui voudraient s'en accaparer la paternité.

Pour la CGT Finances Publiques, c'est le combat de tous (tous les syndicats et agents) qui a abouti à ce premier résultat. La CGT y a évidemment contribué.

Pour participer à ce résultat, notre section avait écrit deux publications sur ces sujets qui ont marqué les esprits (en ce sens qu'elles ont été reprises dans de très nombreux départements, et pas qu'à la CGT).

Nous ne demandons aucun droit d'auteur, c'est parfaitement gratuit pour la cause de tous les agents, permettant le combat pour gagner.

Info listes d'aptitude : cela se complique !

La DGFIP a décidé de repousser les projets de promotion par listes d'aptitude de B en A, et ce C en B, « à une date ultérieure ».

Il s'agit évidemment d'une mauvaise nouvelle liée aux récentes annonces de réductions des budgets publics, qui conduit la DGFIP à « recalculer » à la baisse les possibilités par Direction.

Il va de soi que nous tiendrons informés tous les agents concernés, et pour tous nos adhérents, nous les défendrons bec et ongles en CAP nationale sur la base des principes.

Il faut se syndiquer à la CGT Finances Publiques

Le statut, la sécu, les retraites, c'est la CGT. Toutes ces conquêtes sont toutes remises en cause. Mais la CGT combat partout, dans le privé comme aux Finances Publiques pour la défense et la reconquête. Il faut se défendre sur un plan individuel inséparable du plan collectif concentré sur nos statuts. Syndiquez-vous à la CGT Finances Publiques !